



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses**

**Accord européen relatif au transport international des
marchandises dangereuses par route (ADR)**

Projet d'amendements aux annexes A et B de l'ADR

Rectificatif

1. Page 2, 1.2.1, définition de "Chargeur", alinéa b)

Insérer un CGEM, avant un conteneur-citerne

2. Page 3, 1.2.1, définition de "Déchargeur", alinéa c)

Au lieu de décharge lire vidange

3. Page 6, 1.6.1.19

Substituer à la nouvelle mesure transitoire

1.6.1.19 Les dispositions des 2.2.9.1.10.3 et 2.2.9.1.10.4 relatives à la classification des matières dangereuses pour l'environnement applicables jusqu'au 31 décembre 2010 peuvent être appliquées jusqu'au 31 décembre 2013.

4. Page 7, 1.6.3.25

Supprimer l'amendement.

5. Page 8, 1.6.4.15

Supprimer l'amendement.

6. Page 8, 1.6.5.12

Au lieu de 1er juillet 2011 lire 1er avril 2012

7. Page 11, 1.8.6.7, dans le texte à remplacer

Sans objet en français.

8. Page 11, 1.8.6.8

Au lieu de 6.2.2.9 lire 6.2.2.10

9. Page 16, 1.8.8.4.3 a)

Substituer au texte actuel

a) le nom et l'adresse du demandeur et, lorsque l'assemblage au stade final n'est pas exécuté par le demandeur, mais par une ou plusieurs entreprises conformément aux instructions écrites données par le demandeur, le nom (les noms) et l'adresse (les adresses) de ces entreprises ;

10. Page 16, 1.9.5.2.2, catégorie de tunnel D, texte pour la classe 6.1

Au lieu de TF1 et TFC lire TF1, TFC et TFW

11. Page 32, 2.2.9.1.10.5.2

Supprimer l'amendement.

12. Page 32, 2.2.9.1.11

Au lieu de Renuméroté la note de bas de page 13 en tant que 19 *lire* Renuméroté la note de bas de page 13 en tant que 17

13. Page 36, 3.2.1, tableau A, neuvième paragraphe (amendement "ajouter "TP37" dans la colonne (11)")

Supprimer 1834,

14. Page 37, 3.2.1, tableau A, amendement au No ONU 1266

Substituer au texte actuel

No ONU 1266 (tous groupes d'emballage) Ajouter "163" dans la colonne (6) (sept fois).

15. Page 38, 3.2.1, tableau A, amendement au No ONU 1748, à la fin

Insérer et, pour le groupe d'emballage III, ajouter "B13" dans la colonne (9a)

16. Page 39, 3.2.1, tableau A, amendements au No ONU 1838, colonne (13), texte russe

Au lieu de TU14 TU15 TU38 TE21 TE22 *lire* TU14 TU15 TE19 TE21

17. Page 41, 3.2.1, tableau A, amendement au No ONU 2880, à la fin, après l'amendement de conséquence à l'index alphabétique

Insérer Pour le groupe d'emballage III, ajouter "B13" dans la colonne (9a).

18. Page 42, 3.2.1, tableau A, amendements à la colonne (7a), dans l'amendement "Remplacer le code alphanumérique LQ par "100 ml"

Au lieu de 1963 *lire* 1693

19. Page 42, 3.2.1, tableau A, amendements à la colonne (7a), premier tiret après "Remplacer le code alphanumérique LQ par "120 ml" pour :"

Au lieu de des Nos ONU 2668 et 2857 lire du No ONU 2857

20. Pages 45 et 46, 3.2.1, tableau A, nouvelles rubriques, Nos ONU 3485, 3486 et 3487 (groupes d'emballage II et III), colonne (20)

Insérer 58

21. Page 46, 3.2.1, tableau A, nouvelles rubriques, No ONU 3487, groupe d'emballage III, colonne (9a)

Au lieu de B4 lire B4, B13

22. Page 46, 3.2.1, tableau A, nouvelles rubriques, No ONU 3488, colonne (13)

Sans objet en français.

23. Page 52, 3.4.1 c)

Supprimer 313,

24. Page 56, 4.1.4.1, P200, disposition spéciale d'emballage "q" du paragraphe 10), amendement à la deuxième phrase, dans le texte à remplacer

Au lieu de l'étanchéité du récipient lire l'étanchéité aux gaz du récipient

25. Page 56, 4.1.4.1, P200, disposition spéciale d'emballage "v" du paragraphe 10), 1) et 2)

Au lieu de 1065 lire 1965

26. Page 57, 4.1.4.1, P200, nouveau paragraphe 12), note de bas de page a

Sans objet en français.

27. Page 58, 4.1.4.1, P200, nouveau paragraphe 12), Nota au 3.1, texte russe

Au lieu de 1.6 lire 1.5

28. Page 58, 4.1.4.1, P200, après le nouveau paragraphe 12)

Supprimer l'amendement de conséquence.

29. Page 60, 4.1.4.1, P601 1) et P602 1)

Supprimer nette

30. Page 61, 4.1.4.1, P904 1)

La deuxième phrase doit être libellée

On doit utiliser des emballages extérieurs fabriqués en un matériau approprié, présentant une résistance suffisante et conçus en fonction de leur contenance et de l'usage auquel ils sont destinés.

31. Page 64, 4.2.5.3, TP37

Sans objet en français.

32. Page 66, 5.2.1.8.1, premier tiret

Au lieu de une quantité nette *lire* une quantité

33. Page 69, avant les amendements au 5.4.2

Insérer

5.4.1.4.2 Renuméroter la note de bas de page 2 en tant que 3.

5.4.2 Renuméroter les notes de bas de page 3 et 4 en tant que 4 et 5 respectivement.

34. Page 69, 5.4.2, deux fois

Insérer (renumérotée 5) *après* note de bas de page 4

35. Page 69, 5.4.3.4, amendements à la deuxième page du modèle de consignes écrites, septième ligne du tableau

Le deuxième amendement *doit être libellé*

Dans la colonne (2), dans la quatrième phrase, ajouter "ou l'auto-inflammation" après "inflammables".

36. Page 70, 5.4.3.4, amendements à la quatrième page du modèle de consignes écrites, titre du tableau

Supprimer ou des signaux de mise en garde

37. Page 70, 5.4.3.4, amendements à la quatrième page du modèle de consignes écrites, titre de la première colonne du tableau

Supprimer ou signal de mise en garde

38. Page 72, 5.5.2.3.5

Au lieu de les étiquettes *lire* les plaques-étiquettes

39. Page 73, 6.2.1.6.1, NOTA 2

Substituer au texte actuel

Au NOTA 2, remplacer ", ou un contrôle par ultrasons, ou une combinaison des deux" par "ou sur une combinaison d'un contrôle par émission acoustique et d'un contrôle par ultrasons" et ajouter la nouvelle phrase suivante à la fin : "La norme ISO 16148:2006 peut servir de guide en ce qui concerne les modes opératoires des contrôles par émission acoustique."

40. Page 76, 6.2.2.9.4, au début

Sans objet en français.

41. Page 77, 6.2.3.6.1

Sans objet en français.

42. Page 77, tableau

Sans objet en français.

43. Page 82, 6.2.5, titre

Au lieu de conformément à des normes *lire* selon des normes

44. Page 92, en haut de la page, 6.7.3.16.1 d) v)

Renommer la note de bas de page 3 en tant que note de bas de page 5.

45. Page 99, 6.8.2.1.18

Au lieu de 6.8.2.1.18 *lire* 6.8.2.1.18 à 6.8.2.1.21

46. Page 99, 6.8.2.2.3, nouveau dernier paragraphe

Au lieu de coupe-flamme *lire* arrête-flamme

47. Page 106, chapitre 8.2

Supprimer tous les amendements à ce chapitre.

48. Page 110, 9.2.1.1, dernier amendement

Insérer et "9.2.5 DISPOSITIF DE LIMITATION DE VITESSE" *après* "9.2.4 PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE"